Léon Olivier, constructeur, rue de Constantine, est mort subitement à son travail lundi, vers cinq heures du soir, des suites d'une embolie.

SYNDICAT DES EMPLOYES

Le syndical des employés de Roubaix adresse à tous les employés de Roubaix et de nos cantons ses sincères remerciements pour la marque d'approbation qu'ils lui ont donnée en envoyant siéger au Conseil des Prud'hommes trois de leurs membres.

RETABLISSEMENT DE LA CIRCULATION DES VEHICULES AUX ABORDS DE L'EXPOSITION

M. le maire de Roubaix vient de prendre l'arrêté suivant :

« Considérant qu'il est nécessaire de rapporter partie des mesures spéciales prises en vue d'éviter les accidents aux abords de l'exposition

« Arrêtons : Est rapporté à la date de ce jour notre arrêté du 8 mars 1911 en ce qui concerne la réglementation de la circulation des voitures ordinaires et automobiles et des bicyclettes dans les boulevards de Paris et de Cambrai ».

FOURNEAUX ECONOMIQUES

Les fourneaux économiques seront ouverts à dater du 13 novembre. Les inscriptions seront reçues au secrétariat de la mairie, rue Neuve, 2e étage, à partir du lundi 6 novembre.

VACCINATION

Des séances de vaccinations publiques et gratuites auront lieu dans l'immeuble situé place Notre-Dame et rue des Lignes, les jeudis, de 4 à 5 heures du soir, et les dimanches, de 9 à 11 heures du matin. La première séance aura lieu le jeudi 2 novembre.

Condition publique des matières textiles
DE LA VILLE DE ROUBAIX

Mouvement de la semaine du 23 au 28 octobre

Soies, 825 kilos ; laines peignées, 665.306 kilos; laines filées, 142.258 ; blousses et laines diverses, 36.770 kilos ; cotons, jute, lin, etc., 145.989 kilos. Total : 991.148 kilos.

Conditionnement, 2576 opérations : tirage, 1017 opérations ; décreusage, 7 opérations ; dégraissage, 25 opérations.

TOURCOING

Aux internationalistes

Je viens de recevoir une lettre assez bizarre. Elle est signée « Un Tourquennois internationaliste ».

Ce Tourquennois internationaliste s'élève avec force contre les sociétés de préparation militaire, qu'il accuse d'entretenir dans les masses populaires l'idée de guerre entre les nations, « lorsque tout le monde doit désirer la paix universelle. » Il dit en terminant : « L'armée est un instrument de guerre. Supprimons l'armée et nous aurons supprimé la guerre. L'internationalisme est seul capable de donner la paix au monde. »

Ma réponse sera brève.

L'armée supprimée, aurons-nous supprimé les raisons de se battre ? Je ne le pense pas. La France sans armée serait-elle à l'abri d'une agression d'un César quelconque! Pas le moins du monde. Les raisons de se battre, les rois en trouvent toujours. Si Guillaume, malgré le grand désir du peuple allemand de vivre en paix, n'avait pas senti, dans les heures d'angoisse que nous venons de traverser, une armée française, vaillante, disciplinée, bien outillée, il n'aurait pas eu la sagesse de nous épargner une agression. Ce que nous avons évité aujourd'hui nous ne l'éviterions pas demain, si nous étions sans armée.

Voilà pourquoi toutes les sociétés qui ont pour but de donner à la France des soldats bien préparés, sont d'un incontestable utilité. Quant à l'internationalisme qui fait beaucoup l'effet d'un remède à tous les maux et d'abord aux maux de la guerre, je ne vois en lui, pour le moment, qu'une vaine utopie.

La paix qu'il faut conclure entre les prolétaires, c'est la paix du travail. Mais la paix des frontières, hélas ! il n'est pas encore au pouvoir des travailleurs de l'imposer à l'Europe.

Toutes les déclamations que nous entendons ne peuvent malheureusement pas grand chose contre l'Europe monarchique, mon Tourquennois internationaliste ne doit pas l'ignorer. Les théories humanitaires, même en Allemagne, n'empêcheraient pas Guillaume de faire un coup de tête.

Voilà pourquoi nous sommes forts et nous devons encourager tout ce qui contribue à nous rendre forts. Voilà pourquoi nous devons encourager les sociétés de préparation militaire. — B.

NOS CONCITOYENS AU CONSERVATOIRE

Nous apprenons que M. René Maquet, élève de M Augustin Desoubrie aux écoles académiques de musique de Tourcoing, vient de subir avec succès l'examen d'admission à la classe de hautbois du Conservatoire de Paris.

M René Maquet est le frère de M. Georges Maquet, 1er prix du Conservatoire de Paris, professeur aux écoles académiques de cette ville.

UNE EXTRADITION

Les gendarmes de Tourcoing ont remis à leurs collègues belges un prisonnier nommé Gustave Smaaghe, 30 ans, recherché par le Parquet d'Ypres pour vol de bijoux avec effraction.

LES PHARMACIENS DE GARDE

Mercredi 1er novembre, à partir de midi, MM. Bruneau, rue de Lille, 2 ; Dubois, rue du Tilleul, 50 ; Nolf, rue d'Anvers, 22 ; Verriest, place des Phalempins, 6.

AUTOUR DE LILLE

LA MADELEINE

Accident mortel. — Le nommé Lahaye René, ouvrier à l'usine Kuhlmann, demeurant à Marquette, enclos de l'Abbaye, voulant monter sur une passerelle, glissa, et, malgré le garde-corps, fut précipité dans le vide d'une hauteur de 4 mètres.

Relevé aussitôt, et conduit à l'infirmerie de l'usine, il y reçut les soins de M. Tremblin, chef de clinique, et de MM. les docteurs Benoit et Vasseur, qui diagnostiquèrent une fracture de la colonne vertébrale et décidèrent son admission à l'hôpital Saint-Sauveur.

Transporté d'urgence à cet hôpital, le malheureux ouvrier y rendit le dernier soupir une demi-heure après. Il était âgé de 41 ans et laisse une veuve et 4 enfants mineurs.

HOUPLINES

Accident mortel. — M. Josué Dalileul, 21 ans, ouvrier de ferme chez M. Deleloririe, cultivateur à Houplines, en voulant descendre d'un tramway en marche, tomba et se blessa à la tête

On le transporta à l'hôpital d'Armentières où il expira lundi soir.

ARMENTIÈRES

Accident de tramway. — M. Victor Cousset, né à Cieren (Belgique), le 13 mars 1870, a été renversé lundi soir, à 7 heures et demie, par un tramway venant du Bizet. L'accident s'est produit près de la ferme Flouret. La victime, dont l'état n'inspire pas de craintes sérieuses, a été conduite à l'hôpital.

SAILLY

La Toussaint. — Les anciens militaires manifesteront ce soir, vers 3 heures, au pied du monument patriotique. M. Louridan prononcera le discours d'usage.

Vaccination. — La vaccination obligatoire pour les enfants du 1er âge et les jeunes gens de 11 et 21 ans, aura lieu le 11 novembre, à 2 heures. Le même jour aura lieu à 2 heures et demie la consultation des nourrissons. M. le docteur Lamotte opérera.

HEM

Graves accidents. — Joseph Josephe, 61 ans, vitrier au service de Fernand Lecrenier, est tombé du haut d'un échafaudage. On releva le malheureux l'épaule droite et le genou gauche grièvement blessés

—— Claudius Dutermont, 24 ans, manœuvre, chantier Brillaut, a eu les mains grièvement blessées par des briques. Tous deux ont reçu les soins immédiats d'un docteur

Résultats d'adjudication. — Il a été procédé à la mairie d'Hem, sous la présidence de M. Delecroix, maire, entouré des membres de la commission scolaire, à l'adjudication des bas et galoches à fournir en 1911 aux enfants des écoles communales à titre de secours d'hiver. M. Edouard Duhaax, du Petit-Lannoy, a été nommé adjudicataire.

Aux anciens soldats et combattants des armées de terre et de mer. — Le comité directeur de l'école de préparation militaire « La Gauloise » prie instamment les anciens soldats et combattants des armées de terre et de mer de bien vouloir se joindre à l'école pour se rendre au cimetière, afin de donner à la manifestation du souvenir un caractère plus imposant. Réunion à l'école Jules-Ferry, ce matin mercredi, à 11 heures.

Incendie. — Le feu a détruit nuitamment une remise abritant de la paille, du foin, ainsi que des outils, appartenant à M. Pierre Boussemart, coupeur agricole au Petit-Lannoy. Les dégâts s'élèvent à 1.500 francs et sont couverts par une assurance. On ignore les causes du sinistre.

LANNOY

Conférence pédagogique. — Une conférence pédagogique a réuni hier matin à l'école Michelet le personnel enseignant laïc du canton et M. l'inspecteur primaire de la circonscription.

Tirage d'obligations. — Hier après-midi a eu lieu le tirage de quatre obligations de l'emprunt de 60.000 francs du 25 novembre 1895 M. Samuel Dujardin, adjoint, présidait, assisté de MM Jean Verriest et Félicien Deladerière, conseillers municipaux. Les numéros 32, 109, 2 et 49 sont sortis remboursables capital et intérêts, 500 fr.

LYS

Chute grave. — Brutus Biloëa, homme de peine à l'usine Boulemy frères, est tombé dans un escalier de service et s'est très grièvement blessé dans la région sacro-lombaire. Un mois de soins sera nécessaire à son complet rétablissement.

Consultation de nourrissons. — La consultation des nourrissons a eu lieu hier après-midi avec le concours du docteur Wartel. Elle a donné les meilleurs résultats.

Sainte-Cécile. — L'orphéon « Le Club des Vingt », qui a son siège chez M. Achille Lobier, rue du Bois, donnera son banquet de Sainte-Cécile le dimanche 19 novembre.

NORD

DOUAI

L'affaire Broutchoux. — Mardi a été appelée devant la Chambre correctionnelle de la Cour de Douai l'affaire Benoit Broutchoux. On sait que le libertaire de Lens est poursuivi correctionnellement pour le délit de menées anarchistes, commis à Aniche le 10 septembre dernier, au cours d'une conférence à la suite de laquelle il fut arrêté.

Dans la nuit, le « Comité exécutif de défense sociale » avait fait apposer des affiches convians les militants à obtenir la mise en liberté de Broutchoux « n'importe comment ! » Aussi avait-on pris des précautions pour éviter toute surprise.

Ces précautions furent d'ailleurs inutiles car, dès son appel, l'affaire fut remise au 15 novembre pour permettre à Me Herton, du barreau de Paris, de venir soutenir que Broutchoux est justiciable de la Cour d'assises et non de la correctionnelle.

Tramways électriques. — Le service d'hiver commencera le jeudi 2 novembre courant. Les derniers départs de Douai auront lieu : pour Aniche, à 8 h. 12 du soir ; pour Sin, à 8 h. 18 du soir ; pour Aniche, à 8 h.21 du soir.

Ecoles municipales d'apprentissage et de perfectionnement à l'exposition de Roubaix. — Dans le groupe « 1. Education et enseignements professionnels, classe 2 », nous remarquons avec plaisir que l'école municipale d'apprentissage de Douai obtient un diplôme d'honneur, se classant ainsi entre les exposants hors concours et les nombreux diplômes de médailles décernés aux différentes écoles industrielles

LAUWIN-PLANQUES

Accident. — Dimanche, en jouant dans la cour de ses parents, le jeune Emile Cresson, 7 ans, a fait écrouler sur lui une colonne en briques et a eu la cuisse gauche fracturée.

FAUMONT

Banquet. — La Société de Secours mutuels « La Liberté » a célébré par un grand banquet le dixième anniversaire de sa fondation. Les membres actifs et les membres honoraires se sont réunis dans la salle Dereguancourt Augustin, sous la présidence de M. Jouvenel, président de la Société depuis son début

On remarquait plusieurs conseillers municipaux : MM. Plaisant, Picquet, Mortelette.

Après une allocution du président suivie du compte rendu de la situation financière de la Liberté, on se mit à table et chacun fit honneur au repas très bien servi par Mme Dereguancourt. Une demi-rondelle de bière de première qualité offerte par Mme veuve Carpentier, bienfaitrice de la Société, excita bientôt la gaieté. Au dessert les chansons commencèrent. MM Lespagnol Victor, avec sa voix [illegible], chanta plusieurs belles romances. Puis ce fut le tour de MM. Dereguancourt Alphonse «Mes petits chevaux» ; Dereguancourt François, « Les Chacals » ; Lespagnol Désiré, Lespagnol Gustave, etc.

La joyeuse réunion finit à 11 heures du soir et les mutualistes se séparèrent enchantés de leur soirée et se donnèrent rendez-vous pour l'année prochaine.

VALENCIENNES

Jours de tir. — La garnison exécutera des tirs lundi et jeudi de la semaine prochaine, de 11 heures et demie du matin à 2 heures de l'après-midi

Les dispositions prescrites par le « Régime du Champ de Tir » du 18 février 1903, pour la sécurité des riverains seront assurées.

Vol. — Henri Delsine, 54 ans, charretier à la Société Anonyme de galvanisation, à Anzin, est inculpé du vol d'un sac de noix de coco en stationnement sur les voies de garage à la gare des marchandises du chemin de fer du Nord.

VICQ

Accident. — Le mineur Léon Losse, 51 ans, travaillait à la fosse Cuvinot, lorsqu'il fut atteint par une pierre de 150 kilos qui s'était détachée du toit. Relevé avec l'épaule gauche déboîtée et de nombreuses contusions sur tout le corps, il a reçu les soins de M. le docteur Carpentier, qui juge son état alarmant.

WALLERS

Jeune incendiaire. — Charlotte Hue, enfant assistée de la Seine, a été arrêtée pour avoir allumé trois incendies, deux chez son dernier patron, M. Dufour, cultivateur à Wallers, qui eut sa ferme brûlée ; l'autre chez son patron précédent, M. François René, cultivateur au hameau du Cubroy, près de Saint-Amand, qui a eu également sa ferme détruite. La jeune incendiaire a donné comme motif de ses agissements criminels, que ne se plaisant pas dans le Nord et désireuse de retourner dans le département de la Seine, elle avait voulu attirer l'attention sur elle pour être renvoyée à l'Administration des Enfants assistés.

DENAIN

Syndicat des cabaretiers. — Une assemblée générale trimestrielle des adhérents au syndical des cabaretiers de Denain se tiendra à la mairie, le 2 novembre, à 7 heures et demie du soir.

Accident mortel. — Avant-hier, François Blas, 21 ans, célibataire, demeurant à Quivy, a été atteint par des éclaboussures de fonte en fusion aux forges et fut brûlé grièvement. Transporté à l'infirmerie des forges, il expira peu après.

SAINT-AMAND

Société de tir et de préparation militaire. — Nous rappelons aux jeunes gens que le cours spécial de préparation militaire commencera le dimanche 5 novembre prochain, à 9 heures du matin, au stand, avenue du Clos

Les cours sont gratuits et ont lieu tous les dimanches, de 9 heures à midi. Préparation pour l'infanterie, l'artillerie à pied, le génie, les sapeurs-pompiers de Paris et les soldats musiciens.

AVESNES

Anciens élèves du collège d'Avesnes. — L'assemblée générale aura lieu le 12 novembre, à 11 heures et demie du matin, au collège ; à 1 heure, banquet à l'Hôtel du Nord.

S'adresser à M. M. Pécoud, secrétaire, avant le 5 novembre.

JEUMONT

On lui fournit un gîte. — Un individu se présentait à la gendarmerie en disant qu'il se trouvait sans ressources et qu'il avait besoin de se reposer

Il déclara se nommer Wullens Louis-Edouard, 31 ans, né à Dunerque, et être sorti le 25 courant de la prison de Douai où il avait subi une peine de 1 mois de prison. Les gendarmes s'aperçurent que Wullens était l'objet d'un arrêté d'expulsion, l'ont mis en état d'arrestation et lui ont fourni le gîte qu'il sollicitait.

HAUTMONT

Entôlage. — De passage à Bruxelles, le sieur N..., d'Hautmont, rencontra dans un établissement de nuit une jeune femme dont les charmes ne le laissèrent pas insensible. Ils se rendirent ensemble dans un établissement voisin de la gare du Nord et ne se quittèrent que le lendemain matin. Après le départ de sa belle, M. X... s'aperçut que son portefeuille qui contenait une somme de 600 francs avait disparu

M. X... a déposé une plainte au commissariat.

BAVAY

Diplôme. — M. André Moret, de Bavay, élève de M. Jehin, professeur à Maubeuge, vient d'obtenir au collège musical d'Anvers le diplôme du 1er degré avec distinction, pour le violon et la théorie musicale.

NEUF-MESNIL

Concert. — Le Cercle d'artistes amateurs donnera sa première fête le dimanche 5 novembre

FEIGNIES

Condamnation. — Pour bris de clôture et coups à M. Filleur, la nommée Oudaert Marguerite, 18 ans, ménagère à Feignies, est condamnée à 16 francs d'amende avec sursis.

AVESNELLES

Société d'agriculture. — Dimanche 29 octobre, à 9 heures et demie, a eu lieu la réunion générale de la Société d'agriculture de l'arrondissement d'Avesnes.

LE QUESNOY

Condamnation. — La nommée Delhaye Marie, 30 ans, ménagère à Le Quesnoy, est condamnée à 15 jours de prison avec sursis pour vol de café à la gare de Le Quesnoy.

HAZEBROUCK

CASSEL

Moulin incendié. — Dans la nuit de lundi à mardi, un incendie a réduit en cendres le vieux moulin situé au point le plus élevé du plateau, sur le Mont Cassel.

Il était environ huit heures du soir quand les Cassellois aperçurent des flammes s'échapper du haut du moulin exploité par M. Arthur Decool.

Malgré les plus grands efforts, tout fut réduit en cendres. Les dégâts, qui sont couverts par une assurance, peuvent être évalués à 8.000 francs environ.

DUNKERQUE

Les Biens des anciennes Fabriques. — Un décret paru hier à l'« Officiel » attribue au Bureau de bienfaisance, aux Hospices et au Mont de Piété de Dunkerque, les biens ayant appartenu à la Mense de l'Eglise Saint-Eloi, à la fabrique et à la Mense de l'Eglise Saint-Jean-Baptiste et à la fabrique de l'Eglise Saint-Martin de cette ville.

Aviation. — M. le lieutenant Yence, en raison du temps splendide, avait projeté de quitter Dunkerque hier. Mais, vers midi, un vent assez fort s'étant mis à souffler, l'aviateur décida d'ajourner son départ.

Néanmoins, comme de nombreux Dunkerquois, avisés, s'étaient rendus à Malo pour assister au départ annoncé, M. le lieutenant Yence fit sortir son monoplan qui fut amené sur la plage, à hauteur du Casino.

L'aviateur prit place au volant et l'hélice fut mise en marche ; l'appareil parcourut une cinquantaine de mètres et décolla. Mais le vent rendit l'ascension périlleuse ; le monoplan fut fortement secoué. Il monta cependant à une dizaine de mètres, dans la direction de la frontière. A hauteur de Malo-Terminus, M. le lieutenant Yence vira et le monoplan revint se poser sur le sable et atterrit à son point de départ.

Le monoplan a été rentré au hangar des Chantiers de France.

Vol au marché. — Le pick-pocket qui s'était signalé au marché de samedi dernier et avait enlevé les portemonnaies de plusieurs ménagères, a encore réussi à subtiliser un portemonnaie contenant 40 francs, à Mme Parazys, de Rosendaël.

Arrestation. — Le nommé Louis Loyer, 20 ans, marin, a été arrêté pour bris de clôture et rébellion.

Le départ de M. le comte. — Le nommé Zéphirin Colliot, le pseudo-comte de Vertey, qui avait été condamné récemment par le Tribunal correctionnel pour port illégal de décoration, a été transféré hier à Lille où il va répondre du délit d'escroqueries.

PAS-DE-CALAIS

La fièvre aphteuse

La fièvre aphteuse a été constatée à Doudeauville, Alembon.

Elle a disparu de la commune d'Hucqueliers.

BETHUNE

LENS

Dans l'eau. — Un camion appartenant à M. Breuvart, brasseur à Armentières, au moment où on allait effectuer un chargement de tonneaux de bière, est tombé dans le canal. L'un des deux chevaux qui le traînait, s'est noyé.

Conseil municipal. — Le conseil municipal se réunira le samedi 4 novembre, à 7 heures du soir. Une réunion officieuse aura lieu le jeudi, à la même heure.

BILLY-MONTIGNY

Exploit d'ivrognes. — Les frères Abel et André Dordogne, entrèrent, en état d'ivresse, au cabaret tenu par Mme De Bruyer-Caulers, rue de Rouvroy. Ils prirent sur le comptoir des verres à goutte et cuillères. La cabaretière les somma de rendre ces objets. Sur leur refus, elles les mit à la porte.

Alors André Dordogne lui arracha son corsage et Abel porta des coups à Mme Veuve Rigaud, née Biard, qui voulait s'interposer. Une fois dehors, ils enfoncèrent la porte.

Les gendarmes enquêtent.

SAINT-POL

BOURET

Vol. — Un vol de 450 francs a été commis à Bouret. La gendarmerie informe.

SAINT-GEORGES

Arrestation. — Renaud Jean, 25 ans, rempailleur de chaises, et Maux Alfred, 44 ans, ont été arrêtés sur la plainte de Mme Dupuitel Marie, épicière et cabaretière. Ces individus s'étaient livrés à des voies de fait sur Mme Dupuitel et avaient brisé la devanture de son débit.

SAINT-OMER

Devant les assises. — Léonce Fichez, de Saint-Nicolas, auteur de plusieurs incendies qui se déclarèrent à Marœuil, a été dirigé sur Saint-Omer où il comparaîtra prochainement devant les assises. Fichez a été écroué à la prison de Saint-Omer.

ECŒUILLES

Suicide. — Mme Martinot, née Béhague, 61 ans, ménagère à Ecœuilles, a mis fin à ses jours en se noyant dans un puits.

DANS L'INTÉRÊT de votre SANTÉ

COMPAREZ

l'excellent VIN de

BANYULS - TRILLES

QUINQUINA

avec tous les apéritifs connus jusqu'à ce jour

LE GOUTER, C'EST L'ADOPTER

Il est d'ailleurs, recommandé par le **CORPS MÉDICAL** depuis longtemps aux Hommes, Dames et Enfants.

DEMANDEZ "UN TRILLES"

et exiger l'étiquette **BANYULS - TRILLES** sur la bouteille 4079

L'ENSEIGNEMENT

LE CERTIFICAT D'ETUDES PRIMAIRES A LE QUESNOY

Couture. — 1° Une boutonnière ; 2° Lettre R.

Agriculture. — 1° Quelles sont les plantes qu'on cultive : 1° pour leurs racines, 2° pour leurs feuilles. Utilisation de ces diverses parties ; 2° Principaux engrais azotés. Dites ce que vous savez sur leur emploi

Dessin. — Une feuille : platane, vigne vierge, etc., ou un rameau portant deux feuilles à forme très simple : lilas, poirier, etc.

Arithmétique. — I. Un marchand de vin vend à raison de 0 fr. 65 le litre du vin qui lui a coûté 9 francs le double décalitre. Il a ainsi gagné 72 fr. 80 dans une semaine. Combien a-t-il vendu en moyenne de litres par jour ?

II. a) Indiquer comment vous feriez pour trouver mentalement : 1° le prix de 14 poulets à 2 fr. 50 l'un ; b) 2° le prix de 24 livres à 1 fr. 75 l'un.

Rédaction. — Votre école le jour de la rentrée. Aspect de la classe. Vos camarades anciens et nouveaux. Ce que vous avez fait. Vos réflexions.

Orthographe. — L'ALOUETTE. — L'oiseau des champs par excellence, l'oiseau du laboureur, c'est l'alouette, sa compagne assidue, qu'il retrouve partout dans son sillon pénible pour l'encourager, le soutenir, lui chanter l'espérance. Espoir, c'est la vieille devise de nos Gaulois, et c'est pour cela qu'ils avaient pris comme oiseau national cet humble oiseau si pauvrement vêtu, mais si riche de cœur et de chant.

C'est la fille du jour : dès qu'il commence, quand l'horizon s'empourpre et que le soleil va paraître, elle part du sillon comme une flèche, porte au ciel l'hymne de joie. Cette voix sonore, puissante, donne le signal aux moissonneurs. « Il faut partir, dit le père ; n'entendez-vous pas l'alouette ? » Elle les suit, leur dit d'avoir courage ; aux chaudes heures du jour, les invite au sommeil, écarte les insectes.

MICHELET.

1° Que veut dire l'auteur par cette expression : « C'est la fille du jour ».

2° Remplacer « s'empourpre » par un mot ayant à peu près le même sens.

3° Analyser « leur » dans : « leur dit d'avoir courage ».

4° Conjuguer le verbe « soutenir » au passé simple et au futur.

5° Combien y a-t-il de propositions dans la dernière phrase : « Elle les suit... », indiquer leur nature.

GAZ (appareils au). — Cie Continentale du Gaz. Magasin d'exposition, rue Esquermoise, 79. Appareils d'éclairage, chauffage et force motrice par gaz, vente, location, vente à terme, inst.gral. 4074

ETATS CIVILS

LILLE

Naissances. — Geors Denise, rue de Wazemmes, 150 — Fourmestraux Andrée, rue de Nantes, 6 — Simon Hélène, cité Saint-Maurice, 49 — Philippe Raphaële, rue du Port, 86 — Verschoore Germaine, rue d'Iéna, 10 — Lepot Marie-Louise, rue de l'Arbrisseau, 18 — Empire Maurice, rue Mirabeau, 11 — Delmaet Rubens, rue de la Vignette, 31 — Delaveye Léon, rue d'Iéna, 46 bis — Clipet Fernand, rue du Grand-Balcon, c. Bassat, 9 — De Leers François, rue au Vent, 6 — Libert Suzanne, rue Salomé, 7 — Hérss Georges, rue Saint-Jacques, 13 — Parent Lucienne, rue Saint-Eloi, 1 — Delobel Hector, rue d'Arcole, 56 — D'halluin Marie-Antoinette, rue de l'Arc, 1 — Toussaint Georges, rue P'line, 28 — Dewez Jean, rue du Faubourg-de-Roubaix, 78 — Declercq Michel, boulevard Bigo-Danel, 23.

Décès. — Hennion Adèle, 77 ans, célibataire, rue du Bourdeau, 36 — Jouret Palmyre, 59 ans, veuve de Auguste Lefranc, rue d'Iéna, 8 — Quevel Suzanne, 1 an 1/2, rue de Cambrai, 116 — De Houx André, 2 ans 1/2, rue Fedry, 18 — Vandersraelen Zulma, 22 ans 1/2, célibataire, rue de Lezennes, 47 — Pollers Anne, 60 ans, veuve de Jean Demollin, place Geneviève, 1 — Altérer Hélène, 5 ans 1/2, rue Philippe-de-Comines, 35 — Verro Jean, 1 mois, rue Nationale, 5 — Lahaye René, 41 ans, époux de Emma Haerabrouck, rue Saint-Sauveur, 99 — Devos Gustave, 1 an, rue Léon-Gambetta, 262 — Wgeux Maria, 62 ans, célibataire, pavillon Olivier.

ROUBAIX

Naissances. — Paul Flon, rue Daubenton, 3 — Renée Lemaire, rue Saint-Joseph, 12 — Auguste Dryancour, rue du Tilleul, c. Fontaine, 3 — Francis Glorieux, rue Charles-Quint, 33 — Eléonore Bosquelle, rue Sainte-Elisabeth, c. Delrumaux, 2 — Renée Delmotte, rue de l'Industrie, 131.

Décès. — Marie Duganquier, 65 ans, sans profession, rue Saint-Antoine, 21-23 — François Dejolé, 37 ans, ourdisseur, rue Montgolfier, 61 — Alfred Boucart, 57 ans, mécanicien, rue Constantine, chez Olivier (fondeur) — Raphaël Limpens, 11 ans, avenue Julien-Lagache — Jeannette Vanoost, 28 ans, sans profession, avenue Julien-Lagache — Cléonise Ringot, 53 ans, ménagère, rue de Tourcoing, 130 — Adolphe Boucart, 48 ans, boucher, rue de Croüy, 6.

TOURCOING

Naissance. — Néant.

Décès. — Desmarchelier Louis, 54 ans, menuisier, rue de la Tranquillité, 17 — Becque Clarisse, 43 ans, sans profession, rue de Phalempin, 17 — Santy Jean, 73 ans, tailleur, rue de Gand, 176 — Dujardin Fidèle, 80 ans, sans profession, rue de Croix, 84 — Lescroart Achille, 6 ans, rue de l'Ermitage, 73 — Duquesne Louis, 75 ans, sans profession, rue des Phalempins, 138 — Deprez Aline, 23 ans, sans profession, rue Saint-Pierre, 13 — Keersbulck Jeanne, 3 ans, rue Racine, 3.

Feuilleton du 1er Novembre N° 83

La Fée des Bruyères

par Henri GERMAIN

— Vivant ! vivant ! répétait l'officier ministériel, incapable de trouver autre chose, tant son trouble était profond. Puis il demeura un instant sans parler, les yeux agrandis, les mains tremblantes.

— Asseyons-nous et causons, intervint l'usinier d'un ton très calme, presque enjoué. Georges va vous dire comment il est mort une seconde fois, mais officiellement, et sans résurrection possible.

Le notaire continuait à regarder l'ex-forçat de ses yeux dilatés, comme s'il doutait de la vérité.

— Vous, vous ! monsieur Georges, bégaya-t-il, quelle surprise !...

— Ne me reconnaissez-vous pas ? demanda le pseudo Paul Simaal.

— Non, pas absolument, car vous étiez blond jadis, et sans vos yeux, sans votre regard, je croirais être l'objet d'une mystification.

— Je suis toujours blond, mon cher maître, ou plutôt grisonnant un peu ; mais j'ai pris l'indispensable précaution de me teindre en brun, pour assurer à la fois la conservation de mon existence et l'affirmation de mon décès.

— Oui, oui... je devine... la police, n'est-ce pas

— Non, ce n'est plus la police que je redoute, maintenant, mais plutôt des assassins.

— Des assassins ! s'exclama le notaire, saisi d'une nouvelle stupéfaction, je ne comprends pas.

— C'est pourtant exact ; des assassins se sont acharnés à ma perte. Ce sont ceux qui, il y a trois mois, m'ont jeté sanglant et mourant dans la Seine.

— Jeté dans la Seine, sanglant, vous ?

— Oui... mais tenez, mon cher maître, ne me faites plus de questions, laissez-moi vous raconter seulement ce qui m'est arrivé.

Après ce préambule, Georges de Chandenay fit en quelques phrases brèves le récit de sa première rencontre avec l'Ours, à Montrouge, et du combat dangereux qui s'en était suivi.

Il n'oublia pas d'en énumérer la cause particulière, c'est-à-dire ses relations d'autrefois avec la Torpille, la naissance d'un enfant dont, en toute bonne foi, il n'osait récuser la paternité, puis la haine du vannier ambulant.

Entre parenthèses, il rappela l'accident de voiture causé par Jacques de Roberville sur la route d'Auray, l'enlèvement du fils de la Torpille et le transport de celle-ci, blessée, chez Alain Leguen, le meunier du Val-d'Auray.

Me Bataille, dont l'étonnement croissait à mesure, prenait des notes rapides sur un carnet de poche

Georges de Chandenay en vint ensuite au récit de sa visite tardive à la chaussée Clignancourt, à son entrée chez M. Ledru, puis à l'incident de la rue Oberkampf, et enfin au guet-apens du quai des Tuileries.

— Après avoir d'abord coulé à pic dans le fleuve, continua-t-il, je remontai un instant à la surface, comme toujours. Il faut croire que mon cri d'appel désespéré avait été entendu, car je fus aussitôt saisi par des mariniers et déposé mourant dans le fond d'un bateau. Mes sauveteurs me ramenèrent sur la berge, évanoui, sanglant, me portèrent à un poste de secours très proche où, pour un moment, je repris mes sens. En voyant penchée sur moi des gardiens de la paix, je frissonnai d'une épouvante secrète. N'avais-je échappé à l'assassinat que pour retomber entre les mains de la justice ?

« Je rassemblai tout ce qui me restait de force morale pour essayer d'éviter ce nouveau danger. Et comme mes sauveteurs me demandaient si j'avais un domicile et quel était mon nom, je leur indiquai seulement le numéro 36 de l'avenue Parmentier, où je désirais être transporté chez un ami dévoué. Puis je perdis de nouveau connaissance.

« Cet évanouissement me sauva en m'empêchant de prononcer d'autres paroles qui, peut-être, eussent été compromettantes. On me rapporta avenue Parmentier, dans un fiacre marchant au pas. M. Ledru, prévenu tout aussitôt de mon arrivée en ce triste état, se hâta de m'accueillir et, par quelques mots habiles, de dépister à l'avance des recherches possibles.

— Comment cela ? demanda Me Bataille.

— Oh ! très simplement, dit alors l'usinier. Connaissant la situation équivoque et dangereuse de M. de Chandenay, je me gardai bien de révéler son nom d'emprunt et sa véritable situation chez moi.

« — C'est un de mes ouvriers, dis-je à ceux qui me le ramenaient, un brave garçon employé dans mon usine depuis dix ans. Malheureusement, il est affligé d'un grave défaut : il boit souvent plus que de raison, et dans cet état, il devient très batailleur ; mais c'est un brave garçon tout de même. Il a dû, étant ivre, se prendre de querelle avec des rôdeurs quelconques, se battre, et naturellement avoir le dessous. Sa chute dans la Seine doit être accidentelle, plutôt que le résultat d'une tentative criminelle. D'ailleurs, je me charge de lui ; inutile de vous occuper davantage de cette affaire.

« Et pour mieux m'assurer une discrétion que je désirais, sans avoir l'air de la solliciter trop directement, je mis un billet de banque de cinquante francs dans la main des sauveteurs. Ils partirent contents, et je pus m'occuper de mon blessé. Il était grand temps.

« Dans la nuit, grâce aux soins intelligents de mon médecin, Georges revint à lui et put me mettre en quelques mots au courant de la vérité, tout en me faisant part des soupçons qu'il avait conçus aussitôt. Il pensait être victime, soit d'une vengeance de l'Ours, soit de gens intéressés directement à sa perte pour des raisons de fortune. Nos convictions étaient les mêmes, et le hasard devait les justifier le lendemain, en me permettant de sauver définitivement celui qui était devenu mon ami, s'il devait survivre à sa blessure.

— Tout cela est vraiment extraordinaire! s'exclama Me Bataille ; je crois commencer à deviner une partie de la vérité.

— Attendez, mon cher maître, interrompit Georges de Chandenay, vous comprendrez mieux encore tout à l'heure

— Oui, et sans qu'il faille vous donner de longues explications, reprit M. Ledru. Ainsi, le lendemain même du jour où Georges avait été jeté dans la Seine, près du pont Royal, on retrouvait au pont de la Concorde le cadavre d'un homme, dont la structure et la teinte des cheveux pouvaient offrir quelque ressemblance avec lui. Par suite d'un hasard qu'il faut qualifier des plus heureux, cet inconnu se trouvait être défiguré. De plus, il ne portait sur lui aucun indice sérieux permettant d'établir son identité.

« Georges et moi, nous eûmes l'idée de faire passer ce cadavre pour celui du pseudo Pierre Dufour, c'est-à-dire pour celui de Georges de Chandenay, forçat évadé. Si nous réussissions, c'était établir définitivement sa mort, faire cesser toutes recherches judiciaires, et toute tentative de vengeance. C'était assurer aussi à ses ennemis une tranquillité menteuse qui pût les pousser à découvrir plus audacieusement leurs projets infâmes. C'était enfin procurer à Georges, pour l'avenir, une sécurité complète, absolue. Nous réussîmes au delà de nos espérances.

— De quelle façon ? demanda le notaire.

— En ce sens que le véritable promoteur du guet-apens, et sans doute des événements antérieurs s'y rattachant comme de tous ceux qui doivent en découler par la suite, trahit de lui-même sa personnalité, en reconnaissant, d'accord avec moi, le corps d'un inconnu pour celui de Georges de Chandenay.

— De qui donc voulez-vous parler ? interrogea Me Bataille anxieux

— Je n'ai pas besoin de vous le nommer, vous allez deviner bientôt son nom, répondit M. Ledru.

Puis il continua, faisant le récit de sa rencontre à la Morgue avec Jacques de Roberville dans le bureau du greffier en chef; il parla de la reconnaissance nettement affirmée, de la révision du véritable état civil de Pierre Dufour défunt, et enfin de l'enterrement au cimetière de Bagneux.

— Quel roman ! s'écria Me Bataille. C'est extraordinaire et en même temps épouvantable !

Puis, se tournant vers Georges, il ajouta :

— Enfin, cette fois, vous êtes bien mort... tout à fait officiellement ?

— Oui, mon cher maître, et c'était cela que je désirais le plus ardemment pour ma fille. M. Ledru et la Providence me sont venus en aide, je les remercie du plus profond de mon cœur, et je les associe dans ma gratitude infinie.

— Ainsi, reprit le notaire, après une pause silencieuse et réfléchie M. de Roberville serait le « deus ex machina » de ces aventures criminelles ? Dès lors, son but nous apparaît clairement.

— Trop clairement, appuya Georges.

— Mais alors, nous aurions tout à redouter pour l'existence de mademoiselle de Chandenay ?

— Je le crains.

— Il conviendrait donc de prendre des mesures énergiques pour enrayer d'ignobles combinaisons trop faciles à deviner. Dieu merci, je suis là pour cela.

— Malheureusement dit à son tour M. Ledru, vous êtes forcément immobilisé par l'inexplicable disparition de Marie-Louise.

— Oh ! M. de Roberville doit savoir ce qu'elle est devenue, riposta le notaire.

— Peut-être, émit Georges de Chandenay, si toutefois elle existe encore, pauvre enfant !

— Il faut l'espérer. Si mes prévisions actuelles sont justes, M. de Roberville a dû viser seulement la tutelle de cette enfant. Tutelle suffisamment rémunératrice, d'ailleurs, pour expliquer ses convoitises infâmes.

A suivre.

Le PROGRÈS DU NORD et l'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING répondent gratuitement par la voie du journal à toute demande de renseignements concernant les accidents du travail.